

LISTE.  
PARTIE I.

Numé- ros	—	Tarif de préférence britannique	Tarif de la nation la plus favorisée	Tarif général
522	Tissus pur coton:  (4) Composés de filés n° 100 au moins, y compris tous lesdits tissus dont les fils de chaîne et de trame sont en moyenne du n° 100 au moins, à l'exclusion des étiquettes ou des galons portant un nom.....	En franchise	25 p.c.	35 p.c.
528	Tulle-bobin de coton blanc, uni, en pièces.....	En franchise	12½ p.c.	25 p.c.
532f	Tissu à billard, composé entièrement ou en partie de laine ou de poil; molleton devant servir à la fabrication de balles de tennis..... et, la livre	En franchise	20 p.c. 25c.	40 p.c. 35c.
532g	Tissus, enduits ou imprégnés, et composés en tout ou en partie de filés de laine ou de poil, mais ne renfermant ni soie, ni fibres synthétiques continues ou discontinues, n.d.....	25 p.c.	27½ p.c.	55 p.c.
533a	Vêtements et ouvrages en tissus et tous produits textiles entièrement ou partiellement ouvrés, composés en tout ou en partie de laine ou de poil, dont la soie constitue, en poids, 50 p. 100 au plus de la matière textile qui les compose, n.d....	25 p.c.	27½ p.c.	55 p.c.
533b	Feutre foulé, en pièces, entièrement ou partiellement fait de laine, ne consistant pas en étoffes ou matières tissées, tricotées, ou autres, et non combiné avec ces étoffes ou matières..... et, la livre	12½ p.c.	17½ p.c. 12½c.	25 p.c. 20c.
534a	(1) Couvertures de ménage en toute matière, sauf entièrement en coton..... et, la livre	20 p.c. 5c.	20 p.c. 15c.	40 p.c. 30c.
	(2) Couvertures d'automobile, couvertures de paquebot, couvertures de voyage et ouvrages similaires en toute matière, sauf entièrement en coton..... et, la livre	20 p.c. 5c.	20 p.c. 15c.	40 p.c. 30c.
	Le droit total imposable ne doit pas dépasser.....		37½ p.c.	
534b	Blanchets de presse ou étoffes pour blanchets de presse utilisés sur les presses à imprimer et blanchets ou étoffes pour blanchets de stéréotypeurs et de fondeurs typographes, d'une classe ou d'une espèce non fabriquée au Canada.....	En franchise	5 p.c.	10 p.c.
534c	Blanchets, étoffes pour blanchets et nappes de cylindres devant servir aux fabricants de textiles sur des machines employées à la fabrication de textiles.....	En franchise	En franchise	En franchise
541b	Étoffe tissée, entièrement de jute, ne dépassant pas douze pouces de largeur.....	15 p.c.	22½ p.c.	30 p.c.
542a	Étoffe tissée, ne dépassant pas douze pouces de largeur, entièrement ou partiellement de fibres végétales, n.d., ne devant contenir ni soie, ni fibres textiles synthétiques continues ou discontinues, ni laine.....	20 p.c.	25 p.c.	40 p.c.